

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE

CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 5 décembre 2022

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

(En complément de la présentation jointe en annexe)

Validation du compte-rendu du conseil du 25 août 2022 (transmis par courriel le 23 septembre 2022).

1 – PAPI Canche : Maîtrise d’ouvrage de l’action VI-3 Remise en fond de vallée de la Dordonne;

2 – Natura 2000 : Conventions de coopération CEN et AMEVA pour les missions d’animation des 3 sites de la vallée de l’Authie ; Candidature du Symcéa pour le site de Lucheux ;

3 - Continuité des missions relatives à la gestion des ouvrages d’hydraulique : Information sur le financement et les opérations 2023 ; Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage avec la CC du Haut Pays du Montreuillois (Décembre 2022) ;

4 – Stratégie : Vision et ambitions issues des échanges avec les EPCI ;

5 – Finances : Délibérations relatives aux virements de crédits ; cession de matériel roulant ; Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

6 – Ressources humaines : création d’un poste CDD 12 mois ; modification du tableau des effectifs ;

7 - Questions diverses et agenda prévisionnel ; avant-premières du film « Paysans, du ciel à la terre ».

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 05 Décembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 28 novembre 2022.

Etaient présents : **Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux** et Monsieur Thierry Poillet, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte** et Monsieur Alain Pouilly, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau,

2

Absents excusés : Monsieur Dominique Masson, Monsieur Daniel Fasquelle, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Steve Pringarbe, délégué représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel Magnier donnant pouvoir à Monsieur Francis Petit.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 16

- Titulaires : 14
- Suppléants : 2

1 – Accueil et présentation de l'ordre du jour

Yves Gille, Président, accueille et remercie les participants pour leur présence à cette séance. Il énonce l'ordre du jour de la séance.

L'avis de l'assemblée est sollicité pour le compte-rendu de la séance du 25 août. En l'absence de remarques, ce compte-rendu est validé.

2 –PAPI Canche : Maîtrise d'ouvrage de l'action VI-3 Remise en fond de vallée de la Dordonne

Le président rappelle que la CA2BM a sollicité le Symcèa pour porter la maîtrise d'ouvrage de l'action de l'axe VI concernant la remise en fond de vallée de la Dordonne à l'aval de Bréxent-Enocq. Cette opération complète le dispositif de ralentissement des écoulements prévu sur l'ensemble de la vallée avec la mise en œuvre d'ouvrages de régulation (B1 et C1) et présente un montant prévisionnel de **668 000 €** avec un reste à charge de **133 600 €**. Ce financement se répartit entre la phase de conception (estimée à 3 ans) et la mise en œuvre des travaux. Ce dossier a fait l'objet de plusieurs échanges et a été présenté en Commission Milieux Aquatiques et au Comité de pilotage du PAPI en octobre.

Le Symcèa a évoqué la légitimité technique. Toutefois la forme a porté à confusion car cette demande est intervenue à postériori des accords de financement entre les EPCI au dépôt du PAPI.

L'impact financier sur les 6 années du programme est détaillé :

3

	CC Desvres Samer	CA2BM	CC HPM	CC du Ternois	CC CA	CC des 7 Vallées
Remise en fond de vallée de la Dordonne en aval de Bréxent-Enocq	2%	34%	12%	24%	5%	24%
133 600 €	2 939 €	45 558 €	15 498 €	31 530 €	6 279 €	31 797 €

Discussions/Remarques/Questions :

- Philippe Lejosne indique que cette modification ne doit pas être récurrente ;
- Dominique Coquet confirme l'accord de la CC du Ternois mais souhaite un « retour » sur le périmètre notamment lors de la révision à mi-parcours et sera vigilant sur la suite.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

3 – Natura 2000

3.1 - Conventions de coopération CEN et AMEVA pour les missions d'animation des 3 sites de la vallée de l'Authie

Le Conseil a délibéré favorablement le 1^{er} juillet 2021, pour que le Symcésa soit candidat en tant que structure porteuse des sites Natura 2000 de la vallée de l'Authie, sites orphelins depuis la dissolution de l'Institution Interdépartementale de l'Authie qui sont :

- **FR2200348 - Vallée de l'Authie**
- **FR3100489 - Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie**
- **FR3100492 – Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie**

Le 22 septembre 2022, les comités de pilotage des 3 sites ont élu le Symcésa pour porter la gestion et l'animation de ces sites pour la période 2023-2025.

Ces comités de pilotage ont permis d'élire les présidents :

- Vallée de l'Authie : **M. Sylvain DESSAINT, Maire d'Occoches ;**
- Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie : **Michel Duval, délégué Ternois com et adjoint commune d'Auxi-le-Château ;**
- Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie : **Thierry Poillet, Délégué CA2BM et Maire de Nempont-Saint-Firmin.**

Pendant la période 2020-2022, l'animation des sites a été assurée via un marché public piloté par la DREAL et attribué au binôme Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts de France et Syndicat Mixte AMEVA.

Afin dans un premier temps de poursuivre les actions scientifiques et de mise en œuvre de la contractualisation, il est proposé de maintenir les structures d'animation sur la période 2023-2025 tout en assurant un suivi technique et administratif du Symcésa.

Pour formaliser ce principe et ce fonctionnement, 2 conventions de partenariat (annexe 2 et 3) sont proposées et reposent sur les articles L. 2511-6 et L. 3211-6 du code de la commande publique qui définissent les conditions dans lesquelles les pouvoirs adjudicateurs peuvent conclure des conventions de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, en franchise des règles de publicité et de mise en concurrence.

L'objectif de ces conventions est d'assurer l'ensemble des missions liées à l'animation des sites notamment le suivi scientifique et la contractualisation :

- La mise en œuvre de la contractualisation ;
- La mise en œuvre des mesures agro environnementales climatiques ;
- La mise en œuvre des opérations non contractuelles des Documents d'objectifs ;
- L'application du régime d'évaluation des incidences ;
- L'amélioration des connaissances, le suivi scientifique et l'actualisation des documents d'objectifs ;
- La communication, la sensibilisation ;
- La contribution à l'animation du comité de pilotage ;
- Le compte-rendu de l'activité et la participation au suivi administratif et financier des dossiers.

En parallèle de cette animation, l'objectif est de mutualiser les compétences et les moyens sur d'autres missions avec les partenaires :

- Le suivi scientifique et les compétences en matière de biodiversité permettant de compléter l'expertise du Symcéa pour les projets en cours ou à venir sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations ;
- Les attentes dans le cadre des SAGE pour la mise en compatibilité avec le SDAGE comme la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF) ou la détermination des bassins où les milieux aquatiques sont impactés par les apports sédimentaires.

Ces conventions permettront d'échanger avec les partenaires et de conforter notre approche. Elles sont établies sur la période 2023-2025 correspondant à la durée du mandat du Symcéa en tant que structure porteuse. Concernant le financement, les conventions prévoient le temps passé de chaque structure dédiée aux 3 sites Natura 2000. Ce financement est assuré à 100 % par les Fonds FEADER gérés à partir de 2023 par la Région HDF. Les dossiers doivent être déposés en décembre pour une décision en avril 2023. Les versements des montants correspondant aux missions du CEN et de l'Ameva seront transmis début 2024 après transmission des bilans techniques et comptables. Ces crédits seront prévus au BP 2023.

Les autres missions ou expertises constituent du temps passé par chaque partenaire sans autre échange financier.

Action/ Thème	Symcéa		Ameva		CEN		Financement
	Nbre de jours	Montant prévisionnel	Nbre de jours	Montant prévisionnel	Nbre de jours	Montant prévisionnel	
Animation Natura 2000	15	5 010,00 €	88	33 880,00 €	68,5	33 565,00 €	Fonds européens (FEADER)
Etudes et amélioration de la connaissance	33		NC		33		Sans charges supplémentaires (Budgets propres des partenaires)
Etudes méthodologiques SAGE	A définir		A définir				Sans charges supplémentaires (Budgets propres des partenaires)
Appui SIG	12	4 008,00 €					Ameva
TOTAL	60	9 018,00 €	88	33 880,00 €	101,5	33 565,00 €	

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

3.2 - Candidature du Symcésa pour le site de Luchaux

Le site Natura 2000 est un site orphelin de structure porteuse, en conséquence la DREAL a missionné via un marché, une structure pour l'animation. Le collectif d'entrepreneurs individuels TRAME a été retenue depuis 2020. La dernière tranche du marché se terminera le 31/12/2023.

Une réunion s'est tenue fin octobre en présence de la DDTM de la Somme, du collectif d'animateurs, de Monsieur Francis Petit, maire de Grouches-Luchuel et vice-président de la CC Territoire Nord Picardie et du Symcésa.

M. Petit indique qu'effectivement ce site est orphelin depuis quelques années et qu'il souhaite que le Symcésa puisse être la structure porteuse et travailler avec les communes.

Il a été confirmé la présentation au conseil du Symcésa, du projet de candidature du syndicat mixte en tant que structure porteuse à partir de l'année 2024. Le conseil est donc invité à statuer sur cette proposition.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

4 - Continuité des missions relatives à la gestion des ouvrages d'hydraulique : Information sur le financement et les opérations 2023 ; Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CC du Haut Pays du Montreuillois

Début 2022, lors de l'élaboration du Plan Concerté Eau du Symcésa et de la décision du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois -Picardie, de ne plus financer le renouvellement des plans de gestion d'entretien des ouvrages d'hydraulique douce avait impacté la mission opérationnelle du Symcésa et notamment les territoires de la CC Haut Pays du Montreuillois et de la CC du Ternois dont les conventions de financement se terminaient le 31 juin 2022.

Pour mémoire, le Symcésa exerce par transfert l'entretien des ouvrages sur les CC du Ternois et des 7 Vallées et par délégation de maîtrise d'ouvrage pour la CC du Haut Pays du Montreuillois.

Cette mission réalisée par une équipe de 6 agents en régie, concerne donc 3 EPCI sur les 10 EPCI membres du Symcésa.

Cette décision impactait donc directement les conditions et les moyens dédiée à l'entretien de plus de 2 000 ouvrages sur les 3 EPCI.

En septembre 2022 et après plusieurs échanges et notamment après la réunion d'échange du 4 juillet 2022 avec le directeur des interventions de l'Agence de l'Eau, il nous a été confirmé que ces demandes allaient être instruites pour une décision lors de la commission des interventions du 10 novembre 2022.

Cette commission a donc finalement accepté les demandes de financement pour ces missions sur une durée de 3 ans et ce jusqu'au 31/12/2024.

Cette décision permet donc de maintenir les moyens affectés (équipe et fonctionnement).

Opération	Montant prévisionnel	Participation AEAP	Reste à charge EPCI	Durée convention
PDG Ternois com Canche Authie	560 000,00 €	463 688,00 €	96 312,00 €	Jusque 31/12/2024
Ternois com Lys	24 962,00 €	24 962,00 €	0,00 €	Jusque 31/12/2024
CCHPM Lys	70 671,00 €	58 881,00 €	11 790,00 €	Jusque 31/12/2024
7 Vallées Maintenay Douriez	27 227,00 €	27 227,00 €	0,00 €	Jusque 31/12/2024

Yves Gille indique que le Symbcéa présentera et défendra le prochain dossier relatif au renouvellement de la convention pour les ouvrages situés sur le périmètre des 7 Vallées car l'échéance est fixée au 31 mai 2023. Cette demande sera inscrite au PCE 2023 avec l'Agence de l'Eau.

La Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois a décidé de poursuivre cette prestation pour un montant total de 6 600,00€.

Les travaux à réaliser et le planning prévisionnel seront notifiés dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Symbcéa.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

5 - Stratégie : Vision et ambitions issues des échanges avec les EPCI

Depuis 2021, le Symbcéa a engagé une réflexion pour construire une approche stratégique pour les 3 à 5 prochaines années avec l'appui d'un prestataire.

Yves GILLE rappelle les objectifs de cette démarche :

- Vision à 3 ou 5 ans ;
- Réussite et performance des programmes enclenchés (PAPI Canche ; gestion des milieux aquatiques ; gestion des ruissellements ; révision et élaboration des SAGEs);
- Intégration des attentes et projets des territoires ;
- Nouveaux défis (transition écologique, impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau, biodiversité...);
- Evaluation permanente des actions en cours et transparence vis-à-vis des administrés ; coopération permanente avec les services des EPCI membres.

Afin de prendre en compte les avis et attentes des EPCI membres, un atelier de co-construction s'est déroulé le 14 octobre dernier. 6 EPCI ont été représentés lors de cet atelier et les échanges ont été très intéressants et ont permis de dégager la vision et les grandes ambitions du Symbcéa.

Le bureau restreint et le comité de direction du Symbcéa ont validé ce premier cadre stratégique au début du mois de novembre.

Le Président présente les résultats.

La vision : « *Devenir l'acteur incontournable, et s'affirmer comme tel, dans les domaines de l'eau, de la gestion des milieux naturels et notamment la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, au service des collectivités et des habitants des vallées de la Canche et de l'Authie afin de répondre aux enjeux liés au changement climatique.* »

4 grandes ambitions ont été validées :

- **Ancrer l'action du Symcésa dans les projets du territoire ; Améliorer la proximité entre le Symcésa et les collectivités ; Conforter le rôle du Symcésa ;**
- **Améliorer la lisibilité financière et structurer/dimensionner une équipe pluridisciplinaire adaptée aux ambitions ;**
- **Apporter la lisibilité et communiquer sur les actions du Symcésa afin de les valoriser ;**
- **Prévenir et alerter sur les conséquences du changement climatique.**

Ce travail est encore en cours puisque « le chapeau » et les axes ont été définis. L'étape suivante sera consacrée à l'écriture du plan d'actions dont l'objectif sera d'avoir une lisibilité sur l'ensemble du périmètre et également en termes de priorité.

Discussions/Remarques/Questions :

- Damien Bricout souligne que le changement climatique a pour conséquence les inondations mais également la sécheresse ;
- Yves Gille évoque l'affluent de la Canche, le Bras de Brosne qui est encore à sec actuellement, donc l'impact sur notre bassin est visible ;
- Jean-Charles Bruyelle indique également que les débits sont assez bas ce qui signifie que les nappes ne sont pas suffisamment rechargées ;
- Denis Dequidt s'interroge sur la nécessité de gérer les excédents en prévision des étiages et des sécheresses notamment en lien avec les derniers épisodes d'inondation ; il s'agirait d'avoir des réserves avec des potentiels impacts positifs sur le réchauffement ;
- Philippe Lejosne questionne sur le contenu du prochain programme d'action et les moyens et financements qui seront nécessaires ; il s'agirait de ne pas développer le Symcésa au-delà des moyens disponibles ;
- Yves Gille répond que le plan d'action doit être construit ensemble pour être en cohérence avec les moyens des territoires ; il faudra donc composer collectivement ; il indique également que le Symcésa est souvent cité en référence ;
- Valérie Chérigé complète en indiquant que le Symcésa a toujours recherché à s'adapter et à innover dans les projets et dans leurs financements ; aujourd'hui c'est encore le cas avec des approches de plus en plus transversales : la gestion des milieux aquatiques au service de la gestion des inondations par exemple comme la compétence GEMAPI le vise ; il s'agit également de multiplier les partenariats ; certains « virages » doivent être pris et nous voulons être force de proposition ;
- Philippe Fourcroy souligne que le Symcésa a toujours été présent auprès des partenaires pour réaliser les projets et les faire financer ;
- Damien Bricout insiste sur le fait que le Symcésa doit être un « outil territorial » d'envergure pour pouvoir être entendu auprès des partenaires et autres pouvoirs publics ; il s'agit d'être référent dans son domaine avec un rôle « politique » reconnu

auprès des EPCI et des autres partenaires au-delà de l'échelle locale ; il regrette la politique de l'Agence qui a « cassé » les dynamiques sur les territoires ;

- Yves Gille reconnaît que la représentation des élus du territoire dans les instances notamment de l'Agence de l'Eau est faible et les relais sont difficiles à faire ; il insiste sur le travail du Symcéa pour faire remonter aux représentants de l'Agence, les difficultés et valoriser les efforts du territoire ; cette démarche a notamment permis cette année, d'obtenir les financements qui étaient initialement perdus ;
- Christophe Cousin questionne sur l'élaboration du plan d'actions et demande s'il sera co-construit avec les élus ;
- Yves Gille confirme que suite au premier atelier réalisé avec les EPCI, il semble pertinent de pouvoir partager ensemble pour intégrer au mieux les attentes du territoire.

6 - Finances : Délibérations relatives aux virements de crédits ; cession de matériel roulant ; Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter des crédits supplémentaires au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » pour insuffisance de crédits.

Il propose d'opérer les virements de crédits comme suit :

CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	011	6188	Autres frais divers	- 2 000,00€
TOTAL				- 2 000,00€

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	65	6531	Indemnités élus	+ 626,00€
Fonctionnement	65	6512	Droits d'utilisation	+ 1 374,00
TOTAL				+ 2000,00€

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Investissement	21	2184	Mobilier	- 22 823,94€
TOTAL				- 22 823,94€

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Investissement	16	1641	Emprunts en euros	+ 22 823,94€
TOTAL				+ 22 823,94€

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter des crédits au chapitre 66 « Charges financières » pour insuffisance de crédits.
Il propose d'opérer les virements de crédits comme suit :

CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	11	6238	Divers	- 1 078,94€
TOTAL				- 1 078,94€

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 078,94€
TOTAL				+ 1 078,94€

10

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de régulariser la vente d'un matériel roulant (transporteur John Deere) dont le montant est estimé à 9 500,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de procéder :

- A la vente de ce bien au prix de cession de 9 500,00€, ce montant sera imputé à l'article 775 du budget ;
- La sortie de ce bien pour motif « cession à titre onéreux ».

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu l'avis favorable du comptable public ;
Le Syndicat Mixte Canche et Authie réuni le 5 Décembre 2022.

CONSIDERANT

- Que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- Que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;
- Qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1^{er} janvier 2024 ;
- Qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1^{er} janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- Qu'il apparaît pertinent, pour le SYMCEA, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2023, d'adopter la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
- Que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, le SYMCEA a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable ;
- Que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 développée implique de modifier le mode de gestion de l'amortissement des immobilisations, et donc certaines dispositions du règlement financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide :

- d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée ;
- d'adopter le règlement financier, modifié notamment pour tenir compte de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

7 - Ressources humaines : création d'un poste CDD 5 mois ; modification du tableau des effectifs

M. le Président rappelle à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 5 mois, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et décide :

- La création à compter du **1^{er} Janvier 2023** d'un emploi de cantonnier de rivière, pour une durée de **5 mois**, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Surveillance des cours d'eau ; La création et entretien des ouvrages Hydraulique douce ;
- L'implantation de fascines et de haies sous l'autorité du référent et de l'encadrant de l'équipe hydraulique douce du Symcéa.

Réalisation de toutes missions ou manifestations exceptionnelles entrant dans le cadre de la compétence du Syndicat Mixte

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des emplois sera modifié.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services permettant d'intégrer un agent en tant que stagiaire Technicien, suite à l'obtention du concours.

Le Président propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES D'EMPLOI	Cat.	EFFECTIFS POURVUS				Effectifs non pourvus
		Titulaires		Non Titulaires		
		Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
Filière Technique						
Ingénieur Principal	A	1				
Ingénieur	A			2		
Technicien ppal 1ère classe	B					1
Technicien ppal 2ème classe	B	1				
Technicien	B	1		5		
Agent de maitrise principal	C	2				
Agent de maitrise	C					
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	2				
Adjoint technique	C	1		17		
Sous-total		8		24		1
Filière administrative						
Rédacteur	B					1
Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	1				
Adjoint administratif	C	1		1		
Sous-total		2		1		1
Filière Animation						
Animateur ppal 1ère classe	B	1				
Sous-total		1				
TOTAL		11		25		2

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, accepte : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/01/2023,
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

8 - Questions diverses et agenda prévisionnel ; avant-premières du film « Paysans, du ciel à la terre ».

Le conseil est informé de la finalisation du film documentaire « Paysans, du ciel à la terre » pour lequel le SymcÉa a contribué financièrement, mettant en valeur les initiatives d'agriculteurs pour lutter contre le ruissellement.

Les producteurs ont informé sur les projections prévues :

- **12 janvier 19 h 45 à Arras ; Megarama ;**
- **20 janvier 19 h 45 à Bapaume ; espace culturel Isabelle de Hainaut ;**
- **26 janvier 19 h à Douai ; Majestic.**

Comme le prévoit la convention établie entre le SymcÉa et l'association des producteurs, des rencontres ciné-débat vont être organisées sur le périmètre du SymcÉa. Des contacts sont actuellement pris avec les cinémas pour établir un programme (à confirmer 24 janvier au théâtre de Montreuil-sur-Mer).

En conclusion, l'agenda prévisionnel des prochaines réunions est présenté :

	Bureau SymcÉa	Commissions SymcÉa	Conseil
Janvier			30/01 à 18 h : vote du DOB
Février	20/02 à 17 h	Commission Finances 20/02 à 14 h 30	
Mars			1 ^{er} mars à 18 h : Vote du budget 2023

Questions diverses :

Denis Dequidt demande si les membres du conseil ont été informés des expérimentations liées à la plante Sylphie notamment dans le cadre de la lutte contre le ruissellement en particulier.

Michel Destombes explique que cette plante doit être implantée pour 15 à 20 ans. Le coût d'implantation est de 1 800,00 €/hectare. Elle est intéressante pour les zones de traitement. Elle est aussi très mellifère et est aussi intéressante pour la méthanisation. La destruction est simple car il ne s'agit pas de rhizome comme le miscanthus.

Damien Bricout indique que la CCCA a réalisé quelques expérimentations pour la lutte contre le ruissellement. Cette solution serait intéressante en complément des haies notamment.

Sans autre question, le Président propose de clôturer la séance et remercie vivement les membres pour leur présence.